

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de certains produits soumis à mesures de droit antidumping.
(Réglementation antidumping)

Rectificatifs

L'attention des importateurs est appelée sur la publication, aux Journaux officiels de l'Union européenne L50/2014 et C56/2014, des rectificatifs suivants :

- Importations de certains alcools gras et leurs coupes originaires de l'Inde, d'Indonésie et de Malaisie (règlement d'exécution (UE) n° 1241/2012 (JO L352/2012), modifiant le règlement d'exécution (UE) n°1138/2011 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire.

A l'article premier, page 4, dans le tableau, colonne «Société» : *au lieu de*: «P.T. Ecogreen Oleochemicals Batam, Kabil, Batam», *lire*: «**P.T. Ecogreen Oleochemicals, Kabil, Batam**».

- Importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de la République populaire de Chine (Avis d'ouverture d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures antidumping applicables) : Au point 2 (page 15) *au lieu de*: «...originaires de République populaire de Chine (ci-après le “produit faisant l'objet du réexamen”)», *lire*: «... originaires de République populaire de Chine (ci-après le “produit faisant l'objet du réexamen”)», **relevant actuellement des codes NC 7318 12 90, 7318 14 91, 7318 14 99, 7318 15 59, 7318 15 69, 7318 15 81, 7318 15 89, ex 7318 15 90, ex 7318 21 00 et ex 7318 22 00**».